



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour le droit de manifester et de s'opposer au gouvernement Macron !

Jeudi 30 décembre, lors d'une manifestation contre les mesures sanitaires du gouvernement Macron, Elie Domota qui manifestait pacifiquement avec ses camarades, a été interpellé et placé en garde à vue par les forces de l'ordre.

Libéré depuis, il est désormais convoqué le 7 avril prochain, devant la justice pour « violence volontaire » et « refus de se soumettre aux prélèvements obligatoires ».

La CGT s'élève contre cette criminalisation dont sont victimes de plus en plus de syndicalistes qui ne font que manifester avec détermination leur opposition aux décisions gouvernementales.

Cette criminalisation opérée par les représentants de l'État Français en Guadeloupe ne cherche qu'à détourner les regards des véritables problèmes que traversent les pays Ultra-Marins.

Ces manœuvres ne cacheront pas la crise sociale profonde, économique, démocratique et sanitaire que subissent nos camarades Ultra-Marins sur leur territoire. Comme le rappelle Elie Domota : « La paix sociale ne peut pas exister dans un pays où vous avez 60 % des moins de 25 ans qui sont au chômage. »

La CGT apporte son soutien à toutes les populations et à tou.s.tes les camarades d'Outre-mer qui luttent pour que la justice sociale soit effective partout et dénonce toutes les tentatives gouvernementales de criminaliser des actes légitimes de militants syndicaux.

Montreuil, le 4 janvier 2022